

CONSEIL MUNICIPAL

2026-128

Séance du 30 juin 2026

DÉLIBÉRATION

Objet : Octroi d'une subvention exceptionnelle à l'association BATTLE BAD

L'an deux mil vingt-six, le 30 juin à dix-neuf heures précises, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 24 juin 2026, se sont réunis au Conservatoire municipal de musique, sous la présidence de Monsieur Bassi KONATE, Maire.

Étaient présents : Christine CHAMPEL, Aristote ZOLA, Khedoudja HADJADJ, Grégory FOURNIER, Laila HAMDAOUI, Nabil CHABANE, Marina RIBEIRO, Frédéric BRIDE, Ayzate CHANFI, Samba GASSAMA, Stéphanie AMRAM, Nivel DIRIL, Khadidja BOUGUELMOUNA, Mamadou DIALLO, Sihem BSILA, Sambou DIABY, Aicha COULIBALY (Adjoints au Maire), UI Zaman TAHAWAR, Régis RAMOS, Merchat BABOUTANA, Turkan INAN, Laure SISSOKO, Hassan HAMMANE, Aurélie WALLABREGUE, Inès HERBADJI, Sibiry KONATE, Arif-Emre ATAS, Marwa JEBBOURI, Chantal GROLIER, Odile STANCIU, Thomas MENDY, Laetitia BEN ATOUIL, François-Xavier VALENTIN, Ali BOUJERFAOUI, (Conseillers municipaux).

Représentés par pouvoir :

Cyril MOUGEOT	pouvoir à	Laure SISSOKO
Elodie LEMONNIER	pouvoir à	Grégory FOURNIER
Sabrina MESLEM	pouvoir à	Aurélie WALLABREGUE
Kévin ZINDY	pouvoir à	Inès HERBADJI
Cyril ABEL	pouvoir à	Christine CHAMPEL
Patricia DELOISON-HUCHER	pouvoir à	François-Xavier VALENTIN

Absents :

Henriette MELIZER, Yelikh BOUANDZI, Ninos OCLIN, Julia UZAN

Secrétaire de séance :

Khedoudja HADJADJ

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment son article L 1611-4 relatif au contrôle sur les associations subventionnées,

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association,

Vu la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Considérant l'examen de la demande de subvention présentée par l'association BATTLE BAD,

Considérant l'intérêt de cet événement culturel,

Considérant que les activités conduites par l'association sont d'intérêt local,

Sur le rapport présenté par Frédéric BRIDE, Adjoint au Maire, chargé de la culture et de l'Outre-Mer,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article 1 : D'attribuer une subvention de 30 000 euros à l'association BATTLE BAD, pour contribuer à la réalisation d'une manifestation programmée dans le cadre de la saison culturelle 2026-2027 et d'ateliers d'initiation à la danse Hip-Hop.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces relatives à cette subvention.

Article 3 : Que la somme sera imputée sur les crédits ouverts au budget 2026.

Fait et délibéré en séance le 30 juin 2026.

Le Maire,
Bassi KONATE



Le secrétaire de séance,

Le Maire de Sarcelles,

Certifie le caractère exécutoire du présent acte

Qui a été transmis au contrôle de légalité le 07/07/2026

Et notifié ou publié par extrait le 06/07/2026

Pour le Maire et par délégation